



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
29 juin 2021
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2021
30 août-2 septembre 2021, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Guatemala
(2022-2025)**

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | 2 |
| II. Priorités du programme et partenariats | 4 |
| III. Administration du programme et gestion des risques..... | 10 |
| IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme..... | 11 |
| Annexe | |
| Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Guatemala (2022-2025) | 12 |



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le présent descriptif de programme de pays est conforme à la politique générale du Gouvernement pour la période 2020-2024, ainsi qu'au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2020-2025) convenu avec le Gouvernement guatémaltèque. Le descriptif de programme de pays contribue à la réalisation des priorités nationales du plan national de développement *K'atun : Nuestra Guatemala 2032* (K'atun : notre Guatemala 2032), qui présente aussi les engagements du pays en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable.

2. La politique générale du Gouvernement¹ prévoit que l'État doit assurer le renforcement de ses institutions, au moyen d'un processus continu de modernisation permettant d'examiner et de redéfinir la fonction publique. Elle intègre un cadre institutionnel solide, indispensable pour faire face aux problèmes urgents et donner des perspectives de croissance aux groupes vulnérables qui ont été laissés de côté par le passé.

3. Malgré les efforts accomplis par le pays en matière de lutte contre la corruption, le Guatemala a perdu huit points sur l'Indice de perception de la corruption² entre 2012 et 2020, descendant ainsi à la 149^e place sur 180 pays.

4. D'après une analyse effectuée par l'ancienne Commission présidentielle des droits de l'homme, les conflits se sont multipliés, passant de 1 704 en 2015 à 2 431 en 2018. Les terres et l'exploitation des ressources naturelles en sont les principales causes.

5. Selon le douzième recensement national de la population et le huitième recensement national des logements (2018), les femmes représentent 51,5 % de la population. Cependant, seuls 11,9 % des députés sont des femmes (dont à peine 1,88 % de femmes autochtones) et seuls 2,94 % de l'ensemble des maires du pays sont des femmes (non autochtones). Les zones rurales abritent 46 % de la population.

6. L'accès à un système judiciaire transparent et efficace constitue l'un des principaux objectifs que le pays doit atteindre : l'Indice mondial de l'impunité³ classe le Guatemala à la 59^e place sur 69 pays et lui donne la note la plus basse dans la catégorie du système judiciaire.

7. Le taux de féminicides tend à diminuer (il est passé de 9,6 en 2010 à 4,2 en 2020⁴). Néanmoins, le niveau de la violence à l'égard des femmes est alarmant : le ministère public a signalé une augmentation de ce type de violence (qui est passé de 57 741 cas en 2019 à 60 199 cas en 2020) et a fait état de 136 féminicides en 2020. Le système judiciaire a reçu en moyenne 231 plaintes par jour en 2021.

8. La Banque mondiale considère que l'économie du Guatemala est stable, en raison de son taux de croissance moyen de 3,5 % au cours des cinq dernières années. Cette stabilité n'a toutefois pas entraîné de progrès en matière de développement humain ni de réduction des inégalités. En effet, 59 % de la population se trouve en situation de pauvreté et 23 % en situation d'extrême pauvreté. Ces taux risquent d'augmenter en raison de la pandémie de COVID-19. En 2020, l'indice de développement humain du Guatemala s'élevait à 0,663 (ce qui en fait le 127^e des

¹ *Política general de gobierno 2020-2024* (Politique générale du Gouvernement 2020-2024), Gouvernement guatémaltèque, 2020.

² Transparency International, 2021.

³ Universidad de las Américas, Puebla, 2020.

⁴ Police civile nationale.

189 pays classés) et son indice d'inégalité de genre, de 0,479, révélait l'un des plus hauts niveaux d'inégalité de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Selon les statistiques officielles, 64,7 % de la population vit en situation de pauvreté multidimensionnelle. Cependant, pour les membres des populations autochtones, qui représentent 41 % de la population du pays, ce taux atteint 80 %.

9. Selon le coefficient de Gini, calculé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, le ratio des inégalités de revenus est de 0,483. La Banque mondiale souligne que le Guatemala a le taux de malnutrition chronique le plus élevé de la région, et le sixième plus élevé au monde. En outre, la malnutrition infantile chronique touche 47 % de l'ensemble des enfants de moins de cinq ans et 58 % des enfants autochtones. Les recettes du Gouvernement guatémaltèque sont peu élevées : d'après la Banque du Guatemala, les autorités ont perçu 10,1 % du produit intérieur brut (PIB) en 2020. De ce fait, les capacités du Gouvernement à effectuer des investissements publics et sociaux sont limitées. L'Instrument de diagnostic de base⁵ de 2019 a montré que les programmes de protection sociale ne couvraient que 16,9 % de la population. Cependant, en 2020, le Gouvernement a mis en place des programmes sociaux de grande ampleur, qui ont bénéficié à plus de 2,6 millions de familles.

10. D'après le Global Entrepreneurship Monitor, le Guatemala a le deuxième taux d'entrepreneuriat le plus élevé au monde (27,5 % en 2019). Selon l'Institut national de statistique, 65,3 % des personnes employées travaillent dans le secteur informel (ce taux atteint 75,3 % dans les zones rurales et 82,6 % chez les populations autochtones). En 2018, 66 % des hommes étaient actifs sur le plan économique contre 34 % de femmes. En moyenne, le revenu mensuel des hommes était supérieur de 12 % à celui des femmes⁶. Parmi les femmes actives, 13 % travaillent comme employées de maison⁷.

11. Le Guatemala a l'un des taux de personnes qui n'utilisent pas Internet les plus élevés de la région : le pays ne compte que 43 % d'habitants abonnés à un forfait Internet mobile.

12. Au cours des dernières années, les migrations de personnes âgées, de jeunes et d'enfants non accompagnés ont augmenté ; 22,5 % de ces migrants sont des femmes (recensement de 2018). Les envois de fonds ont joué un rôle majeur dans l'économie nationale : environ 6,2 millions de personnes en ont bénéficié⁸.

13. Le Guatemala se trouve dans une zone géographique très vulnérable aux phénomènes naturels. Le pays figure parmi les 15 pays les plus touchés par les changements climatiques⁹ à l'échelle mondiale et se trouve en septième position en matière de risques liés aux catastrophes naturelles¹⁰. Il fait partie du groupe des pays hyperdivers. Les principales difficultés auxquelles est confronté le Guatemala sont les suivantes : la progression d'une agriculture non durable ; l'érosion des sols provoquée par l'exploitation forestière et les feux de forêt ; la pollution de l'eau. Elles

⁵ Inter-agency social protection assessments (ISPA), 2019.

⁶ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), 2019.

⁷ Institut national de statistique, 2018.

⁸ Bilan commun de pays pour le Guatemala, équipe des Nations Unies au Guatemala, 2019.

⁹ Indice mondial des risques climatiques 2020, Germanwatch.

¹⁰ Indice de risque des pays les plus exposés aux catastrophes dans le monde, Université des Nations Unies à Tokyo, Japon.

ont un coût humain et matériel extrêmement important, en particulier pour les femmes et pour les personnes qui dépendent des systèmes de production traditionnels^{11, 12}.

14. L'évaluation indépendante du programme de pays menée en 2019 a montré que le PNUD jouait un rôle d'intégration et de coordination dans le cadre de la collaboration entre organismes et de la création de synergies avec les partenaires de développement. Pendant la crise de la COVID-19, la capacité technique du PNUD à effectuer une analyse multidimensionnelle des informations s'est avérée cruciale pour guider le cadre d'intervention socio-économique des Nations Unies d'un point de vue technique.

15. L'évaluation a mis en évidence le caractère essentiel de l'expérience du PNUD et de ses capacités de résolution des conflits aux niveaux national et local pour assurer la pérennité des résultats obtenus en matière de développement.

16. Les ateliers de consultation au sujet du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement ont mis en lumière le fait que l'une des valeurs ajoutées du PNUD était sa capacité programmatique et opérationnelle à gérer de manière systématique une série de projets portant sur des aspects variés du développement et financés par différents donateurs, dans le respect de normes élevées de qualité et de transparence.

17. L'évaluation du programme de pays a permis de conclure que l'intervention du PNUD était une réussite du point de vue des priorités nationales de développement, et que le PNUD était un partenaire impartial et digne de confiance dont les capacités techniques permettaient la création d'espaces d'échanges entre différents secteurs et avec de multiples parties prenantes.

18. L'évaluation a par ailleurs mis en évidence le travail accompli par le PNUD en matière de renforcement des municipalités et de collaboration intersectorielle, dans le respect des principes de gestion durable des ressources, de réduction des risques liés aux catastrophes et de résilience des processus de développement local.

19. Enfin, l'évaluation a révélé que le PNUD devrait promouvoir des interventions plus stratégiques et plus inclusives, destinées à renforcer les systèmes de sécurité et de justice dans leur ensemble, en vue de la consolidation de la paix et d'un rapprochement.

II. Priorités du programme et partenariats

20. La théorie du changement qui sous-tend le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et le présent descriptif de programme de pays affirme que l'efficacité des institutions est une condition nécessaire à l'obtention de résultats innovants et vecteurs de changements en matière de développement aux niveaux national et local. Ce programme contribuera aux efforts visant à résoudre les principaux problèmes de développement du pays, en particulier ceux qui touchent les populations vulnérables, notamment les populations autochtones, les femmes, les jeunes et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres, de sorte que personne ne soit laissé de côté.

¹¹ *Estrategia para incorporar consideraciones de género en cambio climático en apoyo a la contribución nacional determinada (CND)* (Stratégie pour la prise en compte des questions de genre dans le contexte des changements climatiques afin de soutenir la contribution déterminée au niveau national), Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, 2020.

¹² Analyse des effets socio-économiques et des conséquences de la COVID-19 au Guatemala, équipe des Nations Unies au Guatemala, 2020.

21. Des consultations regroupant plus de 500 parties prenantes, y compris des femmes et des membres des populations autochtones, ont été prises en considération. Le programme de pays proposé, conforme au Plan stratégique du PNUD 2018-2021, applique la solution type de renforcement de la bonne gouvernance responsable et inclusive, et suit une approche régionale en matière de productivité, d'inclusion et de résilience. Le PNUD a pour mission de participer aux efforts nationaux en faveur d'un développement durable, résilient, équitable et inclusif, au moyen d'une approche participative et innovante. Cette mission contribue directement à la réalisation de quatre des 12 objectifs du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. En outre, compte tenu de l'approche inclusive et multidimensionnelle du PNUD en matière de développement, elle contribuera de manière significative à la réalisation d'autres objectifs. Elle encouragera l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et privilégiera les interventions à l'échelle locale.

22. En raison de leur intérêt à travailler de manière intégrée et cohérente et à tirer parti des avantages liés à leur collaboration, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ONU-Femmes ont convenu de promouvoir, par l'intermédiaire de leurs programmes respectifs, les mécanismes de coordination requis pour ne laisser personne de côté et pour accélérer la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en renforçant les liens entre la paix, le développement et les actions humanitaires.

Institutions fortes

23. La théorie du changement sur laquelle repose cette priorité est la suivante : si les institutions étatiques sont renforcées et transformées grâce à des innovations aux niveaux national et local, et si des niveaux plus élevés de transparence et d'inclusion sont atteints, alors les mesures prises pour répondre aux besoins de la population seront utiles, efficaces et durables.

24. Le PNUD aidera le Secrétariat présidentiel pour la planification et la programmation à accroître ses capacités de transposition des plans nationaux et sectoriels au niveau local et à élaborer des plans de développement local participatif. En collaboration avec le Secrétariat de coordination exécutive de la Présidence et le Secrétariat pour la planification et la programmation, les autorités municipales renforceront leurs capacités d'encadrement, de gestion et de planification stratégique en faveur du développement local et de la gouvernance, en mettant en œuvre des solutions innovantes dans le cadre de la déconcentration et de la décentralisation de services publics efficaces centrés sur les usagers, adaptés à la culture, transparents et tenant compte des questions liées au genre, ce qui permettra d'atteindre l'objectif de développement durable 16 intégré.

25. Le PNUD encouragera les innovations en matière d'utilisation des technologies, de production de données, de développement des systèmes d'information et d'analyse des questions de genre pour favoriser la prise de décisions fondées sur des données probantes aux niveaux national et local. Ces efforts, menés en collaboration avec l'Institut national de statistique et le Ministère de l'intérieur, soutiendront l'élaboration de politiques publiques donnant la priorité à la sécurité des citoyens. En partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'UNICEF, le PNUD apportera son soutien aux efforts nationaux visant à réduire la fracture numérique qui existe en matière d'accès aux technologies de l'information et de la communication.

26. Le PNUD fournira par ailleurs une assistance technique aux mécanismes de coordination interinstitutionnels dirigés par les institutions nationales dans le cadre,

entre autres, de cabinets sociaux et économiques, du développement rural intégré et d'alliances scientifiques et technologiques.

27. Pour lutter contre la corruption, le PNUD aidera le Bureau du procureur de l'État, le Bureau du contrôleur général, le Bureau du médiateur et l'Autorité de surveillance de l'administration fiscale à accroître leurs capacités techniques et leurs capacités de coordination interinstitutionnelle.

28. Sous la direction des institutions étatiques nationales ou locales, le PNUD, en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile, encouragera le renforcement des capacités et des mécanismes de participation des citoyens grâce à la mise en place de stratégies consensuelles et d'audits sociaux inclusifs réalisés selon une approche fondée sur les droits humains, tenant compte des questions liées au genre et adaptée à la culture.

29. Le PNUD collaborera avec le Tribunal électoral suprême à l'élaboration de stratégies de prévention et d'atténuation des conflits susceptibles de survenir dans le cadre des processus électoraux, mais aussi aux efforts destinés à renforcer la participation des citoyens, surtout des femmes et des populations autochtones, aux élections de 2023, en coordonnant son action avec celles d'ONU-Femmes et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

30. Aux côtés du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation internationale pour les migrations, le PNUD coopérera avec les institutions nationales en vue d'assurer la prise en considération de la mobilité humaine dans les plans, politiques et programmes nationaux et locaux, au moyen d'un processus participatif fondé sur la contribution des populations rapatriées et tenant compte des questions liées au genre.

31. Le PNUD promouvra la création et la diffusion des connaissances mondiales, régionales et nationales pour étayer la prise de décisions stratégiques et inclusives après la COVID-19 en matière de développement humain et de gouvernance démocratique, y compris les politiques budgétaires et l'allocation budgétaire, en accordant la priorité à l'inclusion sociale et à la prestation de soins.

Paix, sécurité et justice

32. La théorie du changement relative à cette priorité établit que, si les institutions chargées de la sécurité et de la justice disposent d'outils et de technologies innovants pour produire et analyser des données, et si les institutions étatiques et les citoyens voient leur capacité à traiter les causes des conflits renforcée, alors ils prendront part à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de politiques publiques garantissant une justice transparente, innovante, efficace et sensible à la culture, ce qui permettra de réduire les conflits sociaux et d'assurer une participation inclusive.

33. En ce qui concerne le système judiciaire, le PNUD adoptera une approche inclusive et axée sur l'être humain pour aider la Cour constitutionnelle, la magistrature et le Bureau du médiateur à accroître leurs capacités institutionnelles dans le but de permettre l'accès à la justice de manière transparente, innovante et efficace.

34. Le PNUD soutiendra la lutte contre l'impunité en renforçant les capacités de gestion du Bureau du procureur spécial contre l'impunité et des groupes d'appui technique aux procureurs du ministère public, entre autres. La coopération Sud-Sud, principalement avec le Honduras et El Salvador, et la coopération triangulaire seront facilitées.

35. Le PNUD continuera de soutenir les efforts de collaboration, de coordination et de dialogue entre les institutions judiciaires et les organisations de la société civile en

vue d'assurer l'accès à une justice réparatrice, vectrice de changements et caractérisée par une approche axée sur le développement.

36. En association avec l'instance législative, un soutien et un accès aux bonnes pratiques internationales seront fournis aux commissions législatives qui en feront la demande pour enrichir les débats autour des cadres juridiques relatifs aux problèmes structurels et au développement durable.

37. Le PNUD apportera son soutien aux structures nationales et locales pour le dialogue et la paix. Les capacités des institutions publiques en matière de dialogue et de médiation complets et inclusifs seront accrues au moyen de connaissances et d'outils innovants. La capacité de la société civile à adopter une approche globale et constructive en ce qui concerne le dialogue sur le développement et la gestion des conflits sera également renforcée.

38. Le PNUD aidera l'État à améliorer les capacités techniques, politiques et opérationnelles des institutions publiques en faveur des femmes, en accordant une attention particulière aux institutions chargées de prévenir la violence à l'égard des femmes. Il encouragera aussi la rédaction de protocoles pour lutter contre le harcèlement sexuel au travail.

Renforcement de la résilience en vue de l'adaptation aux changements climatiques

39. La théorie du changement relative à cette priorité est la suivante : si les capacités techniques, financières et opérationnelles nécessaires à une intervention coordonnée de lutte contre les effets des changements climatiques sont accrues, et si les processus de récupération résilients, la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité sont favorisés, alors la gestion des ressources naturelles et le développement humain seront assurés de manière efficace et durable.

40. Le PNUD renforcera les plateformes de coordination interinstitutionnelle et intersectorielle pour la planification du développement, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation des changements climatiques, la gestion de la biodiversité et des zones protégées, la sécurité alimentaire, ainsi que la gestion de la réduction des risques liés aux catastrophes.

41. Le PNUD soutiendra la capacité des institutions publiques nationales et des municipalités à mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des règlements et des protocoles en matière de planification relative à l'environnement et aux ressources naturelles. Le PNUD promouvra des processus de planification du développement inclusifs et participatifs à l'échelle municipale et encouragera les pratiques durables sur les plans économique et social en matière d'exploitation des terres, les mesures d'adaptation aux changements climatiques, la gestion des risques et l'économie verte, en accordant une attention spéciale à leurs effets sur les moyens de subsistance des femmes. Le PNUD favorisera : a) des alliances stratégiques avec les institutions nationales et locales en vue de faire progresser les stratégies et mécanismes de financement vert ; b) des chaînes de production durables fondées sur de bonnes pratiques agricoles et des normes internationales de qualité pour les marchés nationaux et internationaux.

42. Le PNUD encouragera le développement multidimensionnel local en tenant compte des questions de genre, et mettra l'accent sur la prestation des services essentiels, l'accès à un logement décent, la protection sociale, la gestion des ressources naturelles, de l'environnement et des énergies renouvelables peu polluantes, ainsi que le développement économique local, y compris les foyers à combustion lente. Le PNUD améliorera les capacités des municipalités en matière de gestion financière pour favoriser les budgets axés sur les questions de genre et sur les résultats en vue de répondre aux priorités locales de développement durable. Le

PNUD promouvra des alliances stratégiques destinées à concevoir et à appliquer des solutions financières innovantes, fondées sur la nature qui favorisent l'adoption de mesures d'adaptation et d'atténuation, en tenant compte des rôles sociaux et des inégalités de genre, pour faciliter la mise en place d'une économie plus verte et plus résiliente.

43. Le PNUD améliorera la gestion intégrée des territoires par la promotion du développement durable des villes et la création de conditions favorables à des investissements communs des secteurs publics et privés visant à soutenir et à favoriser l'accessibilité des services, des technologies, des innovations et des infrastructures de production.

44. Le PNUD renforcera les capacités interinstitutionnelles ainsi que les mécanismes de coordination en faveur de la gestion durable des ressources naturelles, des zones protégées et des pratiques agricoles adaptées aux effets des changements climatiques, mais également, en partenariat avec les institutions nationales et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en faveur de la gestion intégrée des ressources en eau et des ressources marines côtières, en coordonnant ses efforts avec ceux des municipalités.

45. Aux côtés du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, du Honduras, du Mexique et de la République dominicaine, le PNUD promouvra la coopération Sud-Sud au sujet de la biodiversité dans les zones de production de café, de la gouvernance et de la gestion de l'eau au niveau des bassins, de l'examen et de la réalisation des contributions déterminées au niveau national, de la gestion intégrée des déchets solides et des solutions financières relatives à la biodiversité et aux changements climatiques.

46. Le PNUD apportera son soutien au Secrétariat exécutif du coordonnateur national pour la réduction des effets des catastrophes, en améliorant sa capacité à promouvoir l'intégration et la coordination interinstitutionnelle du système de coordination des mesures de réduction des risques liés aux catastrophes aux niveaux national, régional, départemental, municipal et local. De même, le PNUD favorisera la prévention des risques liés aux catastrophes, la préparation à ces risques, l'intervention en cas de catastrophe et la récupération, et encouragera la participation des femmes dans la gestion de ces différents processus. Le PNUD aidera le Secrétariat exécutif à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies de communication et de sensibilisation du public qui favorisent l'apparition d'une culture centrée sur la réduction des effets des catastrophes et fournissent des informations pertinentes sur lesdits effets en temps voulu. Dans le cadre de cette approche, le PNUD favorisera la coopération Sud-Sud en ce qui concerne les dégâts provoqués par une catastrophe, l'évaluation des besoins et l'utilisation d'outils d'évaluation, en partenariat avec la Colombie et l'Équateur.

Développement socio-économique durable et inclusif

47. Selon la théorie du changement, si les institutions publiques accroissent leur capacité à mettre en œuvre un système de protection sociale efficace tenant compte des questions liées au genre, si les citoyens sont informés au sujet des programmes sociaux, si l'inclusion financière des populations vulnérables est assurée et si les capacités de concurrence des entrepreneurs, des microentreprises et des petites et moyennes entreprises sont renforcées, alors des progrès considérables seront accomplis en matière de développement humain et les causes fondamentales des migrations seront éliminées.

48. En coordination avec l'UNFPA, l'UNICEF, le HCDH et le Programme alimentaire mondial (PAM), le PNUD renforcera son alliance avec le Ministère du développement social afin de consolider le système national de protection sociale, en tenant compte des questions de genre et en accordant la priorité aux risques auxquels

font face les personnes touchées par des crises et des chocs. La coordination, la collaboration et les partenariats avec d'autres institutions publiques, le secteur privé et des organisations de la société civile seront encouragés afin d'assurer une coordination efficace des territoires et un échange des bonnes pratiques à l'échelle régionale.

49. Le PNUD s'appuiera sur une approche multidimensionnelle et fondée sur le cycle de vie pour favoriser la mise en place d'un registre social des ménages tenant compte des questions de genre, qui permettra de recenser et de cibler les ménages en situation de pauvreté, ainsi que de promouvoir le rôle dirigeant et l'autonomisation des femmes. Le PNUD apportera également son soutien à la mise en œuvre de l'indice de pauvreté multidimensionnelle, à l'aide d'une approche territoriale, pour mesurer les principales privations subies par les personnes en situation de pauvreté ou d'extrême pauvreté, ainsi que pour définir les cibles de l'assistance et de la protection sociales.

50. En collaboration avec l'UNICEF, dans le cadre de la priorité gouvernementale intitulée « Gran cruzada nacional por la nutrición » (Grande croisade nationale pour la nutrition), le PNUD soutiendra les efforts de renforcement des capacités du Ministère des finances publiques et du Secrétariat de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en vue de détecter les déficits financiers des budgets pluriannuels et de déterminer les coûts ainsi que les sources de financement, en adoptant une approche de gestion axée sur les résultats. Ces efforts seront coordonnés en coopération avec le Ministère de la santé et de l'assistance sociale, le Ministère du développement social et le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation.

51. Le PNUD apportera son appui aux efforts du Ministère de l'économie, de la Banque du Guatemala et de l'Autorité de surveillance des banques visant à consolider la stratégie nationale d'inclusion financière (2019-2023) pour aider les ménages actifs dans l'économie informelle à accéder aux services financiers et à améliorer leur niveau de vie et leur bien-être, en tenant compte des inégalités de genre. En partenariat avec d'autres institutions, le PNUD déterminera quelles actions peuvent jouer un rôle moteur en faveur de l'utilisation productive des envois de fonds.

52. Pour soutenir la mise en œuvre de la politique nationale pour des emplois décents (2017-2032), le PNUD, en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, des entités nationales, des municipalités et le secteur privé, mettra au point des formations techniques et des procédures d'insertion sur le marché du travail, principalement destinées aux jeunes, aux femmes et aux personnes handicapées, afin d'améliorer les perspectives d'accès à l'emploi, de contribuer aux activités rémunératrices et de favoriser la régularisation du travail et des impôts.

53. Le PNUD favorisera la création d'alliances stratégiques entre le secteur privé, aux niveaux national et local, les centres d'entrepreneuriat municipaux, les associations de producteurs agricoles, les industries, le secteur bancaire et les institutions nationales, dans le but de promouvoir les formations à l'éducation financière, en adoptant une approche centrée sur le genre, l'économie verte, les droits humains et l'activité économique pour renforcer des mécanismes de substitution innovants et ainsi améliorer la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises ainsi que leur insertion sur le marché formel.

54. Le PNUD collaborera avec le Gouvernement pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies tenant compte des questions de genre pour assurer la reprise du secteur informel, qui a été touché par la COVID-19 ou par des catastrophes naturelles, et qui n'a pas accès aux systèmes de protection du travail et de protection sociale.

III. Administration du programme et gestion des risques

55. Le Guatemala est vulnérable aux effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles, qui sont à l'origine de retards considérables en matière de développement. Le PNUD collaborera avec le Secrétariat exécutif du coordonnateur national pour la réduction des effets des catastrophes pour élaborer des stratégies de prévention et de gestion des risques de catastrophe et apportera son soutien aux solutions de relèvement rapide.

56. Le Guatemala connaît des niveaux élevés de conflits sociaux. Le présent programme remédiera aux causes structurelles des conflits et renforcera les capacités de dialogue et de paix. En raison des niveaux élevés de violence fondée sur le genre, le PNUD mettra en place un programme de prévention.

57. Le Guatemala est confronté à des difficultés importantes en matière d'innovation et de développement. L'Accelerator Lab du PNUD contribuera à résoudre ces difficultés. La COVID-19 a montré à quel point la modernisation des technologies utilisées par les institutions publiques était essentielle pour garantir que les citoyens bénéficient de services adéquats. Le PNUD coordonnera ses efforts avec ceux du Secrétariat national des sciences et des technologies et d'autres institutions publiques en vue de favoriser la production, la diffusion, le transfert et l'utilisation d'innovations technologiques. La COVID-19 a aussi mis en lumière des problèmes de gouvernance, notamment les violences et les inégalités fondées sur le genre. En guise de mesure d'atténuation, le PNUD favorisera l'adoption d'une approche transversale globale de lutte contre la COVID-19 dans l'ensemble de ses projets. Sous la direction technique du PNUD, l'équipe des Nations Unies a mené une évaluation des effets socio-économiques de la COVID-19 et préparé un plan d'intervention pour soutenir les actions menées par les autorités en vue d'atténuer les conséquences socio-économiques de la COVID-19.

58. La marge de manœuvre limitée de l'allocation budgétaire nationale et locale en vue de maintenir et de multiplier les résultats en matière de développement obtenus dans le cadre des projets, constitue un problème. Les capacités de gestion des autorités municipales seront accrues et leurs capacités en matière de budgétisation sociale seront soutenues.

59. Les conclusions et recommandations de l'évaluation indépendante du programme de pays et d'autres évaluations serviront de référence pour ce cycle. Les risques seront mesurés en veillant au strict respect des exigences institutionnelles.

60. Le programme appliquera les normes sociales et environnementales du PNUD ainsi que ses mécanismes de responsabilité et de recours. Tous les projets comprendront une analyse des questions de genre ainsi qu'un plan visant à assurer l'égalité des genres, et privilégieront les interventions au niveau local.

61. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

62. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts

afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

63. Le bureau de pays effectue un très bon travail de gestion administrative et s'efforcera de continuer à répondre à des normes de haute qualité pour la mise en œuvre efficace et efficiente du programme, en cherchant constamment à améliorer les flux des traitements et en continuant à obtenir des résultats d'audit satisfaisant, à élaborer des tableaux de bord écologiques et à rendre des comptes. Le programme sera mis en œuvre au moyen de la diversification des alliances stratégiques et de sources de financement.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

64. Les bonnes pratiques régionales, les résultats obtenus et les enseignements tirés qui figurent dans les évaluations du programme et des projets contribueront aux priorités nationales mentionnées dans la politique générale du Gouvernement, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement durable.

65. Le contrôle de l'exécution du programme de pays sera effectué conformément au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et le PNUD participera à la préparation des rapports annuels de l'équipe de pays des Nations Unies au moyen de la plateforme « UN INFO ». Cette plateforme a pour objectif d'aider les institutions publiques à produire et à analyser des données statistiques relatives au développement durable afin de prendre des décisions fondées sur des données probantes lors de l'élaboration de politiques et de mesurer les progrès accomplis sur la base des résultats obtenus. Le PNUD collaborera avec l'Institut national de statistique au sujet de la sécurité des citoyens et de la protection sociale, avec le Ministère de l'intérieur au sujet de la sécurité des citoyens et avec le Ministère du développement social au sujet de la définition des cibles et des priorités des programmes sociaux.

66. Les partenariats avec le monde universitaire et les institutions de recherche seront renforcés en vue de produire et d'analyser des informations selon une approche multidimensionnelle.

67. Les indicateurs, avec leurs niveaux de références et leurs niveaux cibles respectifs, sont ventilés en fonction des groupes définis dans le cadre du présent programme et chaque projet assurera le contrôle des inégalités entre les sexes, y compris le marqueur genre et le budget.

68. Les ressources disponibles seront utilisées pour améliorer les capacités de collecte de données et d'analyse ventilée en fonction du genre de l'évolution des résultats des programmes, en tirant parti des alliances stratégiques avec des instituts de recherche, de la collaboration avec le Réseau mondial pour les politiques et le centre régional du PNUD, ainsi que les efforts interinstitutions du groupe de statistique et du sous-groupe de suivi et d'évaluation.

69. Le programme mettra à profit les capacités de l'Accelerator Lab, y compris l'identification de solutions locales, l'étude de nouvelles sources de données ou l'apprentissage par l'expérimentation, qui permettront d'utiliser des outils innovants dans le cadre des processus de suivi et d'évaluation participatifs, avec des données de représentations visuelles ventilées en fonction du genre et le géocodage.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Guatemala (2022-2025)

Priorité ou objectif du pays : Renforcement des institutions, sécurité et justice (objectifs de développement durable 1, 10, 11 et 16). Politique générale du Gouvernement : Gouvernement responsable, transparent et efficace.

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD (Institutions fortes, réalisation 1) : D'ici à 2025, les institutions étatiques auront amélioré la gouvernance démocratique, la gestion efficace et transparente des ressources et la prise de décisions fondées sur des données probantes, y compris l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Réalisation correspondante du Plan stratégique : Réalisation 2 : Accélérer les transformations structurelles en vue du développement durable.

| <i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i> | <i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i> | <i>Produits indicatifs (indicateurs, les niveaux de référence et les niveaux cibles)</i> | <i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i> | <i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)</i> |
|--|--|--|--|--|
| <p>Nombre de municipalités appartenant à la catégorie intermédiaire de l'Indice général de gestion des municipalités (population supérieure à 5 500 habitants)</p> <p>Niveau de référence (2018) : 1</p> <p>Niveau cible (2025) : 23</p> | <p>Secrétariat présidentiel à la planification et à la programmation (SEGEPLAN), données semestrielles</p> | <p>1.1. Accroissement des capacités des institutions de l'État en matière de gestion publique efficace et innovante et de mise en œuvre de politiques fondées sur des données probantes</p> <p>Nombre d'institutions et d'équipes techniques départementales dotées d'outils et de méthodologies permettant une gestion publique efficace, y compris les technologies numériques et les mégadonnées</p> <p>Niveau de référence (2021) : 1</p> <p>Niveau cible (2025) : 5</p> <p>Source : PNUD, données annuelles</p> <p>Nombre de nouveaux outils institutionnalisés d'accès aux informations publiques pour la prise de décisions fondées sur des données probantes</p> <p>Niveau de référence (2021) : 1</p> <p>Niveau cible (2025) : 3</p> <p>Source : PNUD, données annuelles</p> | <p>Institutions publiques</p> <p>Institutions et organismes de contrôle autonomes</p> <p>Municipalités</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Organisations de femmes, de populations autochtones et de jeunes ; organisations de la société civile œuvrant en faveur de la transparence</p> <p>Secteur privé : chambres de commerce</p> <p>Donateurs : Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)</p> <p>Gouvernement guatémaltèque</p> <p>Norvège</p> | <p>Ressources ordinaires : 0</p> <p>Autres ressources : 43 377</p> |
| <p>Indice de perception de la corruption au Guatemala</p> <p>Niveau de référence (2020) : 25</p> <p>Niveau cible (2025) : 29</p> | <p>Transparency International, données annuelles</p> | <p>1.2. Accroissement des capacités des institutions étatiques et des citoyens en matière de sensibilisation, de prévention et de respect des mesures de lutte contre la corruption</p> <p>Nombre d'institutions aux niveaux national et local dotées d'outils permettant d'assurer la qualité des dépenses et une culture plus répandue de reddition de comptes et de transparence</p> <p>Niveau de référence (2021) : 2</p> <p>Niveau cible (2025) : 11</p> <p>Source : PNUD, données annuelles</p> | | |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, les niveaux de référence et les niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis) |
|--|--|--|---|---|
| | | <p>Nombre d'institutions et d'organisations de la société civile qui créent des outils d'audit et de responsabilité à l'échelle locale Niveau de référence (2021) : 10 Niveau cible (2025) : 22 Source : PNUD, données annuelles</p> | | |
| | | <p>1.3. Augmentation du nombre d'espaces de prise de décisions permettant aux femmes, aux jeunes, aux membres des populations autochtones, aux personnes handicapées et aux personnes rapatriées de participer Nombre de plans de développement qui contiennent des propositions émises par des jeunes, des femmes, des personnes rapatriées ou des membres de populations autochtones Niveau de référence (2021) : 4 Niveau cible (2025) : 13 Source : SEGEPLAN, données annuelles</p> | | |
| | | <p>1.4. Supports de connaissances à la disposition des institutions de l'État et des citoyens et qui favorisent la prise de décisions stratégiques au sujet du développement du pays dans son ensemble Nombre de supports de connaissances relatifs au développement durable produits Niveau de référence (2021) : 11 Niveau cible (2025) : 22 Source : PNUD, données annuelles Nombre de solutions de développement recensées, testées et étudiées pour en tirer les enseignements et les déployer à grande échelle si possible Niveau de référence (2021) : 0 Niveau cible (2025) : 10 Source : PNUD, données annuelles</p> | | |

Priorité ou objectif du pays : Renforcement des institutions, sécurité et justice (objectifs de développement durable 1, 10, 11 et 16). Politique générale du Gouvernement : Gouvernement responsable, transparent et efficace.

Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD (Paix, sécurité et justice, réalisation 1) : D'ici à 2025, les institutions de l'État, renforcées, amélioreront la sécurité des citoyens, leur accès à la justice et la transformation des conflits, en s'efforçant d'accroître la coordination aux niveaux national et local.

Réalisation correspondante du Plan stratégique : Réalisation 2 : Accélérer les transformations structurelles en vue du développement durable.

| <i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i> | <i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i> | <i>Produits indicatifs (indicateurs, les niveaux de référence et les niveaux cibles)</i> | <i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i> | <i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)</i> |
|---|---|---|---|--|
| <p>Nombre d'homicides pour 100 000 habitants, ventilé par sexe</p> <p>Niveau de référence (2019) : 21,5</p> <p>Hommes : 37,0</p> <p>Femmes : 6,5</p> <p>Niveau cible (2025) : 10,5</p> <p>Hommes : 17,9</p> <p>Femmes : 3,2</p> | <p>Ministère de l'intérieur, données annuelles</p> | <p>2.1. Institutions chargées de la sécurité, de la justice et de la paix dotées des capacités, des outils et des technologies innovantes nécessaires pour assurer une justice transparente, vectrice de changements et efficace</p> <p>Nombre d'outils innovants utilisés par les institutions judiciaires pour réduire l'impunité et favoriser la modernisation des institutions</p> <p>Niveau de référence (2021) : 17</p> <p>Niveau cible (2025) : 35</p> <p>Source : système judiciaire, données annuelles</p> <p>Nombre de cadres normatifs, de protocoles et d'outils conçus pour accroître l'accès réel des femmes et des populations autochtones à la justice et à des réparations vectrices de changements</p> <p>Niveau de référence (2021) : 3</p> <p>Niveau cible (2025) : 12</p> <p>Source : PNUD, données annuelles</p> | <p>Institutions publiques</p> <p>Institutions et organismes de contrôle autonomes</p> <p>Municipalités</p> <p>Société civile : autorités autochtones et ancestrales</p> <p>Secteur privé : Colegio de Ingenieros de Guatemala (École d'ingénieurs du Guatemala)</p> | <p>Ressources ordinaires : 1 436</p> <p>Autres ressources : 35 183</p> |
| <p>Indice mondial de l'impunité</p> <p>Niveau de référence (2020) : 49,66</p> <p>Niveau cible (2025) : 44,87</p> | <p>The Global Americans, données annuelles</p> | <p>2.2. Accroissement des espaces interinstitutionnels dont disposent les institutions étatiques et citoyennes pour traiter les causes structurelles des conflits aux niveaux national et local</p> <p>Nombre de mécanismes interinstitutionnels de coordination tenant compte des questions de genre mis en place aux niveaux central et local pour gérer les conflits</p> <p>Niveau de référence (2021) : 1</p> <p>Niveau cible (2025) : 3</p> <p>Source : Commission présidentielle pour la paix et les droits humains, données annuelles</p> | <p>Donateurs :</p> <p>Fonds pour la consolidation de la paix PNUD</p> <p>Norvège</p> <p>Suède</p> <p>Suisse</p> <p>Union européenne</p> <p>USAID</p> | |

Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence et niveaux
cibles

Source des données, fréquence
de la collecte et entité
responsable

Produits indicatifs (indicateurs, les niveaux de référence et les niveaux cibles)

Principaux partenaires
ou cadres de partenariat

Montant indicatif
des ressources,
par réalisation
(en milliers de dollars
des États-Unis)

Nombre d'institutions, d'organisations de la société civile et d'entités du secteur privé disposant de capacités renforcées à gérer les conflits

Niveau de référence (2021) : 5

Niveau cible (2025) : 12

Source : PNUD, données annuelles

2.3. Renforcement des capacités et des outils dont disposent les institutions étatique pour la production et l'analyse de données en vue de la prévention de la violence à l'égard des femmes, des filles et des adolescentes et de l'adoption d'une approche globale dans la lutte contre ces violences aux niveaux national et local

Nombre de protocoles institutionnels de prévention du harcèlement sexuel et du harcèlement au travail

Niveau de référence (2021) : 3

Niveau cible (2025) : 5

Source : PNUD, données annuelles

Nombre de municipalités dotées d'une Direction des femmes renforcée chargée de la prévention de la violence à l'égard des femmes, des filles et des adolescentes

Niveau de référence (2021) : 0

Niveau cible (2025) : 7

Source : Secrétariat de coordination exécutive de la Présidence, données annuelles

Priorité ou objectif du pays : Accès à l'eau, gestion des ressources naturelles et planification de l'utilisation des sols (objectifs de développement durable 9, 10, 11 et 12).

Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD (Environnement, réalisation 1) : D'ici à 2025, l'État du Guatemala aura renforcé ses politiques, ses stratégies et ses programmes en faveur de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements, mais aussi la gouvernance des territoires, des ressources naturelles et des écosystèmes, en améliorant la gestion globale des risques environnementaux, climatiques, sanitaires, hydrologiques et géodynamiques grâce à une approche intégrée et en garantissant la durabilité de la gestion des ressources naturelles, d'une manière qui donne la priorité aux groupes de population et aux territoires les plus vulnérables.

Réalisation correspondante du Plan stratégique : Réalisation 3 : Renforcer la résilience face aux crises et aux chocs.

| <i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i> | <i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i> | <i>Produits indicatifs (indicateurs, les niveaux de référence et les niveaux cibles)</i> | <i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i> | <i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)</i> |
|--|--|---|--|--|
| <p>Indicateur 3.3.1.1 du Plan stratégique Nombre de municipalités dotées de mécanismes infranationaux d'atténuation des risques auxquels sont confrontés les centres urbains Niveau de référence : 14 Niveau cible : 36</p> | <p>Classement relatif à la gestion municipale SEGEPLAN, données semestrielles</p> | <p>3.1. Augmentation des capacités des institutions publiques à faire face aux effets des changements climatiques Existence d'un plan d'action stratégique approuvé pour le bassin du Motagua, partagé avec le Honduras Niveau de référence (2021) : non Niveau cible (2025) : oui Source : Ministère de l'environnement et des ressources naturelles (MARN), données annuelles</p> | <p>Institutions publiques Institutions et organismes de contrôle autonomes Municipalités Société civile : organisations de la société civile locales et nationales, groupes de réflexion et universités Secteur privé : secteur de l'huile de palme secteur bancaire secteur du café</p> | <p>Ressources ordinaires : 0 Autres ressources : 138 968</p> |
| <p>Indicateur 1.4.1.1 du Plan stratégique Nombre d'hectares faisant l'objet d'une gestion durable des forêts ou des terres Niveau de référence : 0 Niveau cible : 78 000</p> | <p>Conseil national pour les zones protégées (CONAP) et Institut national de foresterie, données annuelles</p> | <p>3.2. Renforcement des capacités et des outils innovants dont disposent les collectivités locales pour assurer de manière efficace et différenciée la prestation des services élémentaires, la gestion de la biodiversité et des bassins et l'accès à des logements décents Nombre de zones protégées de gestion de la biodiversité classées et reclassées dans lesquelles une approche municipale est en vigueur Niveau de référence (2021) : zones classées : 0 ; zones reclassées : 0 Niveau cible (2025) : zones classées : 6 ; zones reclassées : 2 Source : CONAP, données annuelles Nombre de municipalités capables de gérer et d'accroître leurs ressources financières Niveau de référence (2021) : 5 Niveau cible (2025) : 15 Source : SEGEPLAN, données annuelles Nombre de services municipaux dotés de critères d'efficacité et d'innovation Niveau de référence (2021) : 5 Niveau cible (2025) : 14 Source : SEGEPLAN, données annuelles</p> | <p>Donateurs : Fonds pour l'adaptation Fonds pour l'environnement mondial Union européenne Agence allemande de coopération internationale</p> | |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, les niveaux de référence et les niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis) |
|--|--|---|---|---|
| | | <p>3.3 Augmentation des capacités des institutions publiques et des municipalités en matière de préparation, d'intervention et de reconstruction après une crise</p> <p>Nombre d'institutions publiques et de municipalités dotées d'outils de préparation, d'intervention et de reconstruction</p> <p>Niveau de référence (2021) : 5</p> <p>Niveau cible (2025) : 10</p> <p>Source : PNUD, données annuelles</p> <p>Nombre d'interventions menées en matière de sensibilisation à la gestion des risques</p> <p>Niveau de référence (2021) : 1</p> <p>Niveau cible (2025) : 8</p> <p>Source : PNUD, données annuelles</p> | | |
| | | <p>3.4. Augmentation des capacités des réseaux de producteurs et productrices locaux en matière de résilience, d'adaptation aux changements climatiques, de sauvegarde des paysages et d'utilisation durable des ressources naturelles dans le cadre des processus de production, d'une manière adaptée à leur culture</p> <p>Nombre de chaînes de production et de réseaux de producteurs et productrices ayant adopté des pratiques durables</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Niveau cible (2025) : 28</p> <p>Source : MARN, données annuelles</p> | | |

Priorité ou objectif du pays : Réduction de la pauvreté et protection sociale (objectifs de développement durable 1, 2, 4, 5, 6, 10 et 16) ; emploi et investissements (objectifs de développement durable 8, 9 et 16). Politique générale du Gouvernement : développement social.

Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD (Développement social, réalisation 2) : D'ici à 2025, les institutions de l'État auront fait des progrès en matière de conception et de mise en place d'un système de protection sociale complet, comportant un régime contributif et un régime non contributif, afin d'améliorer la couverture, la qualité et l'équité.

Réalisation correspondante du Plan stratégique : Réalisation 1 : Faire progresser l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions.

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, les niveaux de référence et les niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis) |
|--|--|--|--|---|
| Indicateur 2.1.2.1 du Plan stratégique Nombre de mesures politiques mises en place pour accroître l'accès aux dispositifs de protection sociale Niveau de référence : 1 Niveau cible : 3 | Ministère du développement social, données annuelles | <p>4.1. Augmentation des capacités de l'État à mettre en œuvre le système national de protection sociale aux niveaux national et local, en accordant la priorité aux femmes, aux jeunes et aux membres des populations autochtones Nombre de ménages participant à un exercice pilote de registre social des ménages Niveau de référence (2021) : 0 Niveau cible (2025) : 20 000 Source : Ministère du développement social, données annuelles Identification des goulets d'étranglement qui nuisent à la pérennité de la Grande Croisade nationale pour la nutrition Niveau de référence (2021) : non Niveau cible (2025) : oui Source : Secrétariat à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, données annuelles</p> <p>4.2. Augmentation des capacités, y compris numériques, des entrepreneurs, des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en vue d'accroître leur aptitude à la concurrence et leur insertion sur le marché du travail formel, en fonction des besoins des femmes, des jeunes, des membres des populations autochtones et des personnes handicapées Nombre de partenariats qui renforcent l'écosystème de l'entrepreneuriat et jouent un rôle en faveur de la reprise de l'économie Niveau de référence (2021) : 1 Niveau cible (2025) : 5 Source : PNUD, données annuelles Nombre de projets de développement communautaire et de projets d'entreprise qui ont un effet positif sur les moyens de subsistance des femmes, des jeunes et des membres des populations autochtones Niveau de référence (2021) : 0 Niveau cible (2025) : 8 Source : PNUD, données annuelles</p> | Institutions publiques Institutions et organismes de contrôle autonomes Municipalités Société civile : organisations de la société civile locales et nationales universités Secteur privé : chambres et associations professionnelles Instituto técnico de capacitación y productividad (INTECAP) (Institut technique de formation et de productivité) Réseau du Pacte mondial des Nations Unies au Guatemala Donateurs : Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires Gouvernement guatémaltèque | Ressources ordinaires : 200 Autres ressources : 11 880 |